

Objectif 4.3 : Promouvoir une meilleure qualité du bâti et des entrées de communes

Soigner certaines entrées de ville et villages

Priorité d'intervention



Action 44

Enjeux

Bien que les centres de ville et villages soient bien délimités et organisés, leurs périphéries constituent souvent des espaces flous, qui nuisent parfois à l'image de marque de la CCVK. Les entrées urbaines constituent cependant, pour les habitants et les visiteurs, la vitrine de la vallée et le développement urbain n'est pas nécessairement contradictoire avec la qualité du cadre de vie.

Or, l'implantation de certains équipements publics et de zones d'activités se fait souvent au coup par coup, offrant dans certains cas une vitrine dégradée. Une approche permettant de fédérer la route, l'urbanisation et leur environnement s'avère donc nécessaire.

Communes concernées



Mise en œuvre

La démarche repose sur 3 principaux niveaux d'actions :

1. Compléter les inventaires (points noirs paysagers à résorber, zones d'activités à intégrer, éléments du patrimoine à mettre en valeur)

Il s'agit pour l'animateur Gerplan de constituer un groupe de travail chargé de compléter les inventaires effectués dans le cadre de l'étude préalable et de définir les priorités en ayant préalablement consulté les communes.

Parmi les points noirs et zones d'activités à intégrer, citons : le parking de camping-car de Kaysersberg, les conteneurs de recyclages situés devant le rempart de Kientzheim, les zones d'activité de Fréland, et du bas d'Orbey.

Concernant le patrimoine à mettre en valeur, notons les douves et remparts de Kientzheim, véritable vitrine du village.

2. Lancer des études paysagères d'intégration

Pour le traitement des entrées de ville et villages, la seule concertation avec les propriétaires concernés pourra quelques fois suffire, alors que dans d'autres cas, plus complexes, une expertise ou étude paysagère devra être engagée. Cette dernière devra comprendre dans l'état des lieux, l'organisation du site, les atouts et les faiblesses du site et de son environnement proche. Quant au projet, il devra rechercher des solutions adaptées (respect de l'identité du lieu, des perspectives visuelles, de la végétation locale, etc.), et choisir le meilleur parti d'aménagement (favoriser la plurifonctionnalité des lieux).

Certaines entrées de villages pourront également être traitées et améliorées à travers la mise en œuvre des actions « aménagement des bords de routes » (action 46), et « enfouissement des réseaux » (action 45).

3. Réfléchir à la mise en place au niveau intercommunal d'un programme de haute qualité environnementale des zones d'activités

Deux niveaux d'actions sont envisageables et pertinents à l'échelle de la CCVK :

- l'accompagnement des nouvelles zones d'activités et des extensions dans une démarche intercommunale de haute qualité environnementale ;

- la réhabilitation des zones d'activités existantes avec un appui aux requalifications et aux aménagements paysagers.

Pour valoriser son image de marque, la CCVK peut promouvoir et mettre en place une démarche de management environnemental des zones d'activités. L'initiative, le cadrage général et le contrôle du management peuvent être pris en charge par la CCVK.

Les modalités de mise en œuvre pour la CCVK sont axées sur :

- L'information et l'animation d'une démarche de management environnemental des zones d'activités (table ronde pour mobiliser les différents acteurs et partenaires, initier la démarche de gestion environnementale, présenter les outils existants ou à créer comme la charte de qualité et le label, la certification ISO 14001, faire partager les expériences, etc.)
- Le soutien financier à des actions pilotes et exemplaires mis en place par les gestionnaires de zones et les entreprises.

Au delà de la charte de qualité et de l'attribution d'un label¹, et d'aménagements paysager ou architectural, la CCVK doit pouvoir mettre en place via chaque gestionnaire de zones d'activités ou un groupement d'entrepreneurs à créer, un système de management environnemental (SME) dont le principe de base est l'amélioration continue des performances environnementales, notamment pour le respect de la législation et de la réglementation applicables en matière d'environnement, la protection de l'environnement et la prévention des pollutions. Les relais de la démarche initiée et impulsée par la CCVK, sont les communes, ainsi que les autres gestionnaires de zones (voir annexe 6 pour démarches similaires).

Echéancier de réalisation

2005	2006	2007	2008	2009	2010
------	------	------	------	------	------

Maîtrise d'ouvrage

CC Vallée de Kaysersberg

Coût prévisionnel

Inventaire : Poste animateur Gerplan

Etudes paysagères : 2000 à 7000 € selon les sites

Programme HOE zones d'activités : L'opération présentée ici est difficilement chiffrable, car elle dépend pour être précisée de futurs choix techniques et politiques. Son coût intègre deux niveaux : la réalisation d'une charte de qualité environnementale intercommunale et le programme de financement des projets (aides allouées).

Financements possibles

Pour les aménagements paysagers, les communes peuvent solliciter le Département qui subventionne les études de conception et les travaux à hauteur de 25% du coût total plafonné.

Partenaires techniques

- Gestionnaires de zones
- Organismes consulaires (CCI, Chambre des métiers, etc.)
- Département du Haut-Rhin
- CAUE du Haut-Rhin
- ADEME
- DRIRE
- Associations d'environnement et de voisinage
- Bureaux d'études
- Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
- Association Orée (regroupe entreprises et collectivités pour informer sur le management environnemental).

Retours d'expériences

- Démarches de haute qualité environnementale dans le département (Parc Sécoïa à Wittelsheim, Parc des Collines à Mulhouse, etc.).
- Guide d'implantation des zones d'activités édité par le Département du Haut-Rhin

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle
------------	----------

¹ qui répond aux différents critères préalablement définis en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés

N.B. : Carte non exhaustive

